

Les nouveaux tarifs de stationnement en vigueur dès le 1^{er} avril 2017 au CIUSSS de l'Estrée – CHUS sont maintenant connus

Sherbrooke, le 19 janvier 2017 – Les membres du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrée – CHUS ont adopté la nouvelle grille tarifaire pour les stationnements des installations de tout le territoire desservi lors de leur séance régulière tenue le jeudi 19 janvier. La nouvelle politique de gestion du parc de stationnement et de la mobilité durable ainsi que les tarifs 2017-2018 pour les visiteurs et membres de la communauté interne entreront en vigueur à partir du 1^{er} avril 2017.

Des enjeux complexes

Dans l'élaboration de sa nouvelle politique sur les stationnements, l'établissement a dû composer avec de nombreux enjeux et des obligations ministérielles. « Le mandat de la Direction des services techniques consistait à partir de quatorze façons de faire différentes pour concocter une nouvelle politique harmonisée couvrant la centaine d'installations que nous desservons. », explique madame Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe du CIUSSS de l'Estrée – CHUS. « Nous avons travaillé avec l'exigence ministérielle à l'effet que les activités de stationnement doivent s'autofinancer, l'environnement et la distance où sont situées nos installations, le types de soins et services offerts dans ces dernières ainsi que notre principe d'être équitable envers nos usagers et membres de la communauté interne qui doivent se procurer un permis pour utiliser notre parc de stationnement. », ajoute-t-elle.

Deux zones, deux types de tarification

Dans sa volonté de considérer les réalités de chacun des territoires, l'établissement a choisi de répartir ses installations en deux zones différentes afin d'établir la tarification. Les installations de la **Zone 1**, c'est-à-dire celles situées à Sherbrooke, à Granby, le CSSS de Memphrémagog ayant une mission de centre hospitalier ainsi que l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (BMP) (incluant l'Édifice Chelsea) exigeront une tarification pour les visiteurs s'échelonnant de 2,50 \$ pour la tranche de 30 minutes à 1 heure (les 30 premières minutes étant gratuites), jusqu'à 7,50 \$ pour 24 heures. Les visiteurs des installations de la **Zone 2** localisées dans les territoires du Val-Saint-François, des Sources, du Haut-Saint-François, du Granit (sauf le CSSS du Granit), de Memphrémagog (sauf le CSSS de Memphrémagog), de Coaticook et de La Pommeraiie (sauf l'Hôpital BMP incluant l'Édifice Chelsea), profiteront, quant à eux, de la gratuité des stationnements. Les stationnements de 10 espaces et moins dans la Zone 1 seront également gratuits. Considérant la réalité sociale encore bien présente à Lac-Mégantic, la tarification au CSSS du Granit, malgré sa mission de centre hospitalier, a été fixée à la moitié du prix des installations similaires de la Zone 1. « Nous avons fait tout ce qui était possible pour trouver l'équilibre entre la rentabilité de nos stationnements et l'accessibilité de ces derniers. C'est pourquoi, nous avons mis en place la gratuité de 30 minutes, la modulation des tarifs et la possibilité pour les familles ayant un proche hébergé dans un CHSLD d'obtenir un permis de stationnement gratuitement. », poursuit Madame Turgeon.

Une tarification harmonisée pour les membres de la communauté interne

La tarification s'adressant aux membres de la communauté interne a également fait l'objet d'une révision. « La communauté interne utilise 80 % des espaces de stationnement. Il était donc opportun pour nous de mettre en place une tarification pour l'ensemble des membres du personnel peu importe l'installation où ils travaillent. », explique madame Turgeon. Les membres de la communauté interne ont le choix de se procurer l'un des cinq types de permis disponibles dont un seul, le permis incitatif qui nécessite un transport par navette ou autobus, est gratuit. Le tarif annuel pour se stationner dans le parc appartenant à l'établissement est de 137, 50 \$ ou 275 \$ selon la zone dans laquelle se trouve le lieu de travail de l'employé.

-30-

Pour renseignements

Marie-France Thibeault

Chef d'équipe | Événements et relations publiques

Service des communications

819 346-1110, poste 22878 | 819 345-9120 (cellulaire) | mfthibeault.cje@ssss.gouv.qc.ca